

Quand bien-être et écologie vont de pair

Hypothèque Eco



Pour les propriétaires attentifs à la durabilité

Vous souhaitez construire ou acheter un immeuble répondant à des normes énergétiques ?

L'Hypothèque Eco de la BCF est faite pour vous.

Vos avantages

- Conseil personnalisé dès votre premier contact avec la BCF.
- Conditions préférentielles dès l'achat d'un immeuble existant ou dès la consolidation d'un crédit de construction.
- Rabais de 0.5% sur le taux d'intérêt fixe de 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur maximum CHF 500'000.- pour les immeubles d'habitation, soit un avantage de maximum CHF 50'000.-.
- Rabais de 0.5% sur le taux d'intérêt fixe 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur maximum CHF 1'000'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels, soit un avantage de maximum CHF 100'000.-.

Les normes énergétiques¹

- MINERGIE : les standards Minergie se fondent sur une excellente isolation des bâtiments. L'étanchéité à l'air, l'absence de ponts thermiques et l'aération douce font partie des critères de base pour l'obtention des certificats Minergie et Minergie-P.
Plus d'information : www.minergie.ch
- CECB : le Certificat énergétique cantonal des bâtiments est attribué par des experts certifiés. Le certificat renseigne sur la qualité énergétique des bâtiments, selon le modèle des étiquettes-énergie (que l'on retrouve pour l'électroménager, par exemple).
Plus d'information : www.cecb.ch
- SNBS : ce label s'adresse aux projets de grande envergure.
Plus d'information : www.snbs.ch

Conditions

Type d'immeuble	Offre valable pour tout type d'immeuble (sauf terrain)
Nouvelle construction	<ul style="list-style-type: none">• Certificat Minergie, Minergie P ou Minergie A• Certificat CECB global A• Label SNBS
Immeuble existant	<ul style="list-style-type: none">• Certificat Minergie, Minergie P ou Minergie A• Certificat CECB global A, B ou C• Label SNBS
Rabais sur taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none">• 0.5% sur le taux fixe de 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur max. CHF 500'000.- pour les immeubles d'habitation• 0.5% sur le taux fixe de 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur max. CHF 1'000'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels
Amortissement	Possibilité d'amortir de manière indirecte par des versements sur le compte Epargne 3 pour les financements hypothécaires à usage propre (résidence principale)
Dénonciation	Pas de dénonciation durant la/les période/s de taux fixe/s
Remarques	<ul style="list-style-type: none">• Pour les achats et les constructions, ainsi que les nouveaux financements (reprise de dette d'un autre établissement financier)• Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres incluant également des conditions préférentielles de taux.

¹ Seuls labels reconnus par la Confédération

